



## Conclusion partie civile

-----  
Par Rafa974

Madame monsieur

Je souhaite savoir si il est possible en tant que mise en cause dans un procès correctionnel, de demander aux avocats des parties civiles leurs conclusions ,

L un d eux l a fait de lui même été posé la question

Pour les autres .

D autre part est il possible d avoir accès aux dossiers faisant suite à l enquête .

Je précise que je n ai pas encore d avocat. Attendant l avis de l aide juridictionnelle

Dans cette attente et vous remerciant de votre aide

Bien cordialement